

4^e réunion ordinaire 2014
(Décision modificative n°1 pour le budget 2014)

- ▶ **Malgré la hausse des dépenses sociales (RSA), des ajustements budgétaires contenus grâce à des recettes exceptionnelles**
- ▶ **Tourisme d'affaires : le Comité départemental de tourisme confirme son engagement**
- ▶ **SPL-Xdemat : un exemple de mutualisation réussie entre collectivités**
- ▶ **Prévention et gestion des déchets non dangereux : le plan départemental adopté**

SOMMAIRE

Malgré la hausse des dépenses sociales (RSA), des ajustements budgétaires contenus grâce à des recettes exceptionnelles	p. 3
Tourisme d'affaires : le Comité départemental de tourisme confirme son engagement	p. 4
SPL-Xdemat : près de 800 adhérents, un exemple de mutualisation réussie entre collectivités	p. 4
Prévention et gestion des déchets non dangereux : le plan départemental adopté	p. 5
Logement des personnes défavorisées : un plan départemental d'actions	p. 6
Centre départemental de l'enfance : des ajustements de personnels, pour tenir compte d'accueils spécifiques	p. 7
Révision de la valeur locative des locaux professionnels : le Conseil général participe à la réflexion	p. 7

Malgré la hausse des dépenses sociales (RSA), des ajustements budgétaires contenus grâce à des recettes exceptionnelles

La 4^e réunion ordinaire du Conseil général procède à des ajustements pour faire face à la hausse des dépenses sociales, particulièrement du RSA. Grâce à des recettes exceptionnelles (DMTO – droits de mutation), les ajustements budgétaires restent contenus à hauteur de 710 000 euros (contre 8 millions d'euros à la DM1 2013). Le désendettement du Conseil général devrait ainsi se poursuivre tout en menant des projets importants.

> Des dépenses sociales en constante augmentation : + de 10 millions d'euros en 2 ans pour le seul RSA

L'augmentation continue des dépenses sociales se poursuit, concernant notamment le Revenu de solidarité active (RSA).

Pour la 2^e fois cette année, le Conseil général doit effectuer **un ajustement à la hausse concernant cette allocation : + 2 millions d'euros, s'ajoutant aux 3 millions d'euros d'ajustements déjà réalisés lors du budget supplémentaire de mai.**

Cette hausse du coût du RSA s'explique par :

- une **hausse du nombre de bénéficiaires** (800 de + en 1 an). En juin 2014, ils étaient 8 735 à être payés par le Conseil général.
- une **augmentation du montant de l'allocation : + 5,4 % en 12 mois**, suite aux 3 hausses successives décidées par l'Etat : + 2% en septembre 2013, + 1,3 % en janvier 2014, + 2% en septembre 2014.

Le coût du RSA dans le budget du Conseil général devrait ainsi s'élever à **48 millions d'euros en 2014** (2013 : 42,3 millions d'euros, 2012 : 38,4 millions d'euros). Il a **augmenté de 10 millions d'euros en 2 ans.**

> Des recettes exceptionnelles, en particulier issues du fonds de péréquation des DMTO (droits de mutation)

4,427 millions d'euros de recette, atténués par la participation de 1,63 millions d'euros du Conseil général à ce fonds, soit une recette finale de 2,797 millions d'euros pour le Département.

> Le Conseil général poursuit son désendettement, tout en menant de gros projets

Le montant des emprunts contractés par le Conseil général poursuit sa baisse, tandis que le Département vient de livrer l'extension de l'hôtel du Département et le Centre de congrès, et qu'il poursuit des chantiers structurants pour l'Aube :

- construction de la 2^e extension de l'Université de technologie de Troyes,
- rénovation du collège Paul Langevin de Romilly-sur-Seine,
- construction du Centre médico-social de Romilly-sur-Seine...

Tourisme d'affaires : le Comité départemental de tourisme confirme son engagement

Rapport orange, page 1

Le Comité départemental de tourisme de l'Aube (CDT), chargé de mettre en œuvre la politique du Conseil général en matière de tourisme, a modifié ses statuts afin :

- d'y introduire la promotion du tourisme d'affaires (que le CDT développe depuis quelques années et qui a connu un nouvel essor en avril 2014 avec la livraison par le Conseil général du Centre de congrès de l'Aube),
- d'élargir sa gouvernance au président du Comité régional de tourisme et au président du Grand Troyes,
- d'élargir le collège des collectivités ou organismes à vocation touristique à l'office de tourisme de Troyes et à un office de tourisme hors Troyes.

Centre de congrès de l'Aube : un premier bilan prometteur

30 événements organisés ou prévus dans le Centre de congrès (hors événements internes et culturels) entre avril et décembre 2014

- Événements de dimension régionale / Grand Est : 69 %
- Événements de dimension nationale : 24 %
- Événements de dimension internationale : 7 %

Typologie des clients :

- associations et fédérations : 57%
- entreprises : 34 %
- agences d'événements : 9 %

9 000 congressistes auront été accueillis, avec une moyenne de 220 participants par événement.

- 51 % des événements auront rassemblé entre 100 et 300 personnes
- 28 % des événements auront rassemblé entre 300 et 500 personnes
- 21 % des événements auront rassemblé entre 500 et 800 personnes.

source : CDT Aube – septembre 2014

SPL-Xdemat : près de 800 adhérents, un exemple de mutualisation réussie entre collectivités

Rapport bleu, page 45

Créée en 2012 à l'initiative des Conseils généraux de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, qui ont été vite rejoints par ceux de Haute-Marne, de l'Aisne et de la Meuse, la société SPL-Xdemat compte aujourd'hui **786 adhérents**, contre 596 actionnaires en 2013 et 352 actionnaires en 2012.

Véritable **exemple de mutualisation réussie entre départements**, la société SPL-Xdemat compte des actionnaires dans l'Aube (498 collectivités adhérentes, pour un département de 433 communes !), la Marne, la Haute-Marne, les Ardennes, l'Aisne et la Meuse.

Les **services d'e-administration offerts aux collectivités** par la société SPL-Xdemat **ne cessent de s'étendre** :

- raccordement à « Mon service public » pour les demandes d'actes d'état civil en ligne ou l'inscription sur les listes électorales,
- télétransmission des actes au contrôle de légalité, des flux comptables au payeur, des listes électorales à la préfecture,
- publication en ligne sur une plateforme départementale des marchés publics,
- gestion dématérialisée des séances des assemblées,
- parapheur électronique,
- archivage électronique.

En 2014, le Conseil général de l'Aube a apporté à la société la licence d'exploitation Xsacha (archivage électronique). En contrepartie, il a reçu des actions supplémentaires, confortant ainsi **son statut d'actionnaire majoritaire**.

Prévention et gestion des déchets non dangereux : le plan départemental adopté

Rapport orange, page 17

Le Conseil général adopte le Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux, suite à l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique, le 21 juillet 2014.

Le Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux est un document de planification départemental qui fixe, à 6 et 12 ans, les objectifs et les moyens d'une gestion responsable et durable des déchets non dangereux.

Le plan précédent, dénommé « Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés », a été révisé pour la dernière fois en 2005.

Afin d'intégrer les évolutions de la réglementation et de la situation départementale, le président du Conseil général a engagé sa révision par arrêté du 22 juin 2012. La procédure, qui a débouché sur le projet de plan soumis au public, a été menée en concertation avec les acteurs concernés du territoire (regroupés au sein de la « Commission d'élaboration et de suivi du plan »). L'enquête publique, qui s'est déroulée du 23 mai au 23 juin 2014, a permis de recueillir les observations des usagers.

Qu'est-ce qu'un déchet non dangereux ?

Un **déchet non dangereux** est défini comme étant un déchet qui ne présente aucune des caractéristiques relatives à la « dangerosité » (toxicité, explosivité, corrosivité), conformément au code de l'environnement (article R541-8, annexe I). Il peut s'agir de déchets issus d'activités économiques ou de l'assainissement.

Et aussi :

Logement des personnes défavorisées : un plan départemental d'actions

Rapport violet, page 15

Le Conseil général et l'Etat ont élaboré **un nouveau Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées pour la période 2013-2018.**

Bénéficiaires :

- les personnes dépourvues de logement,
- les personnes menacées d'expulsion,
- les personnes hébergées ou logées temporairement,
- les personnes en situation d'habitat indigne ou d'habitat précaire, ou occupant des locaux impropres à l'habitation,
- les personnes en situation de surpeuplement manifeste.

Objectifs du plan :

- intensifier la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique,
- adapter l'offre d'hébergement et de logement aux besoins spécifiques,
- favoriser l'accès rapide à un logement,
- aider les personnes à se maintenir dans leur logement.

Le Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées comprend le Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile fixe ou mal logées (PDAHI). **L'ensemble est décliné en fiches actions.**

Comme pour le plan précédent, **les services du Conseil général participeront aux travaux annoncés dans les fiches actions.**

Quelques exemples d'actions contenues dans le plan :

- mettre en place un temps de formation ouvert à tous les organismes pour intervenir dans le signalement et la détection de l'habitat indigne,
- interdire à la vente HLM les logements classés en E, F et G des bailleurs sociaux sans travaux préalables...

Centre départemental de l'enfance : des ajustements de personnels pour tenir compte d'accueils spécifiques d'enfants en grandes difficultés

Rapport violet, page 1

Le Centre départemental de l'enfance, service du Conseil général, doit procéder à **des ajustements de personnels** (embauches temporaires) en raison de l'accueil spécifique mis en place pour 5 enfants en grandes difficultés.

Le Centre départemental de l'enfance accueille en permanence près de 110 enfants âgés de 0 à 21 ans, en difficulté dans leurs foyers familiaux, qui sont confiés au Conseil général, soit sur décision du juge, soit à la demande des parents eux-mêmes.

Au-delà de sa mission traditionnelle d'accueil, le Centre départemental de l'enfance a développé ces dernières années des actions nouvelles, pour mieux répondre aux besoins et s'adapter aux évolutions législatives et réglementaires : interventions à domicile, accueil de jour pour les plus petits et leurs parents, lieu d'accueil parents-enfants avec médiation possible d'un éducateur...

Révision de la valeur locative des locaux professionnels : le Conseil général participe à la réflexion

Rapport bleu, page 41

Le Conseil général participe à la réflexion sur la révision de la valeur locative des locaux professionnels qui doit aboutir, en 2016, à **une nouvelle grille tarifaire par catégorie de locaux professionnels et par secteurs locatifs homogènes dans le département.**

Il sera en effet représenté dans les **2 commissions départementales pour la révision de la valeur locative mises en place par l'Etat** :

- la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP), composée de 21 membres, dont **2 membres titulaires pour le Conseil général de l'Aube** : Claude Ruelle et Philippe Dallemagne (suppléants : Jean-Marie Merlin et Joë Triché).
- la commission des impôts directs locaux (CDIDL), composée de 15 membres, dont **un membre titulaire pour le Conseil général de l'Aube** : Danièle Boeglin (suppléant : Jacques Rigaud).

Outre les représentants du Conseil général, ces commissions sont composées :

- de représentants des collectivités territoriales et des EPCI,
- de représentants des organismes de secteurs professionnels (chambre des métiers et de l'artisanat, chambre de commerce et d'industrie, organisation d'employeurs...),
- de représentants de l'administration fiscale.